

L' « ethnicisation » de la société peule du Borgou (Bénin)

Martine Guichard

Cahiers d'études africaines, Année 1990, Volume 30, Numéro 117

p. 17 - 44

[Voir l'article en ligne](#)

Page 17 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Martine Guichard

L' « ethnicisation » de la société peule du Borgou (Bénin)*

Alors que la réalisation de l'unité nationale suppose le dépassement des particularismes ethniques, l'on assiste en République populaire du Bénin à un renouveau de la notion d'ethnicité peule par l'intermédiaire d'un groupe de lettrés fulbe¹, membres de la fonction publique. Profitant d'une vacuité de l'espace politique², les Peuls scolarisés exploitent la conscience collective de l'inégalité propre aux Fulbe laddé — Peuls vivant en brousse — pour créer à partir d'une association culturelle une nouvelle structure de domination sur les Peuls ruraux. Leurs objectifs étant de lutter contre la corruption, de préserver le style de vie spécifique aux pasteurs et de servir de médiateurs dans le règlement de conflits d'ordre social, économique et politique opposant les Fulbe aux Haabe³, ils se proposent de « capturer »⁴ les éleveurs. La tentative de « refulanisation » peut être assimilée pour une courte durée à un mode populaire d'action politique dont l'enjeu se révélera être rapidement la course au pouvoir et à la richesse. En effet, ces lettrés en mal d'identité et de promotion sociale

* Cette étude se fonde sur l'enquête de terrain organisée par le Dr Thomas Bierschenk (Institut für Ethnologie, Freie Universität, Berlin), avec le concours de M. Osséni Rouga (République populaire du Bénin). Cette enquête a eu lieu du 4 sept. au 19 déc. 1987 dans la province du Borgou.

1. Fulbe, sing. Pullo. Les sons spécifiques à la langue peule seront transcrits de la manière suivante : les consonnes implosives b et d, précédées d'une occlusion glottale, seront transcrites par ɓ et ɗ. Le n vélaire et le ñ correspondant au son /n + y/ seront transcrits respectivement par ŋ et ñ̃. L'occlusion glottale entre deux voyelles correspond au signe '.
2. Depuis 1982, le gouvernement reconnaît son incapacité à mobiliser la population rurale. Les changements intervenus en décembre 1989 (orientation capitaliste) s'accompagnèrent d'une démilitarisation du régime.
3. Haabe, sing. Kaado. Kaado désigne tout Africain non Pullo. Le mot Kaado en plus de sa fonction classificatoire signifierait « amer » (*haadi*) et impliquerait dans l'idéologie fulbe locale une déception, illustrant les rapports Fulbe-non Fulbe (cf. STENNING 1959 : 57).
4. L'emploi de ce terme emprunté à HYDEN (1980) est d'autant plus opportun que le Borgou étant limité par le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria, la résistance des Fulbe à l'emprise de l'État se manifeste le plus souvent par des phénomènes de dispersion vers les pays frontaliers.